

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK - SICAR"**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 novembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Sawssen DALHOUMI.

**BILAN - ACTIFS**  
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2018 31 décembre 2017

<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles	<b>3</b>	7 058	7 058	
Moins : amortissements		-6 583	-6 324	
		475	734	
Immobilisations corporelles	<b>3</b>	161 223	161 223	
Moins : amortissements		-160 391	-151 029	
		832	10 194	
Immobilisations financières	<b>4</b>	6 575 050	5 566 300	
Moins : provisions		-229 808	-229 808	
		6 345 242	5 336 492	
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>6 346 549</b>	<b>5 347 420</b>	
Autres actifs non courants		-	-	
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>6 346 549</b>	<b>5 347 420</b>	
Autres actifs courants	<b>5</b>	1 828 790	1 812 668	
Moins : provisions		-	-	
		1 828 790	1 812 668	
Placements et autres actifs financiers	<b>6</b>	559 000	838 362	
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>7</b>	80 425	244 651	
<b>Total des actifs courants</b>		<b>2 468 215</b>	<b>2 895 681</b>	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>8 814 764</b>	<b>8 243 101</b>	

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2018 31 décembre 2017

		Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital souscrit		6 236 055	6 236 055
	<i>Capital souscrit libéré</i>		4 979 325	4 979 325
	<i>Capital souscrit appelé, non libéré</i>		1 256 730	1 256 730
	<hr/>			
	Réserves légales et ordinaires		75 830	75 830
	Résultats reportés		-2 427 424	-2 233 675
	Modifications comptables		336 735	390 863
	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>4 221 196</b>	<b>4 469 073</b>
	Résultat de l'exercice		-326 502	-193 749
	<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>8</b>	<b>3 894 694</b>	<b>4 275 324</b>
<hr/>				
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>	Concours sur les ressources	<b>9</b>	4 229 006	3 409 471
	<b>Total des passifs non courants</b>		<b>4 229 006</b>	<b>3 409 471</b>
<hr/>				
<b>Passifs courants</b>	Autres passifs courants	<b>10</b>	160 519	152 511
	Avances sur rétrocession de participation	<b>11</b>	530 545	330 795
	Concours bancaires et autres passifs financiers		-	75 000
	<b>Total des passifs courants</b>		<b>691 064</b>	<b>558 306</b>
	<b>Total des passifs</b>		<b>4 920 070</b>	<b>3 967 777</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>			<b>8 814 764</b>	<b>8 243 101</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	12	90 068	82 577
Autres produits d'exploitation		-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>90 068</b>	<b>82 577</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats d'approvisionnements consommés	13	-17 729	-20 004
Charges de personnel	14	-326 160	-303 723
Dotations aux amortissements et aux provisions	15	-9 621	41 146
Autres charges d'exploitation	16	-62 015	-68 083
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-415 525</b>	<b>-350 664</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-325 457</b>	<b>-268 087</b>
Charges financières nettes	17	-708	-2 597
Produits des placements		-	-
Autres pertes ordinaires	18	-837	-248
Autres gains ordinaires	19	1 000	77 683
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT</b>		<b>-326 002</b>	<b>-193 249</b>
Impôt sur les sociétés	20	-500	-500
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-326 502</b>	<b>-193 749</b>
Effets des modifications comptables		-	390 863
<b>RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>-326 502</b>	<b>197 114</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		-326 502	197 114
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)		9 621	-41 146
Variations de :			
- Autres actifs courants		-16 122	-473 001
- Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
- Autres passifs courants		-66 992	124 206
- Avances sur rétrocession de participation		199 750	20 532
- Effets des modifications comptables		-54 128	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>-254 373</b>	<b>-172 295</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-777
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-1 014 750	-850 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	99 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-1 014 750</b>	<b>-751 777</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Variation des concours sur les ressources		819 535	1 288 121
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>819 535</b>	<b>1 288 121</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-449 588</b>	<b>364 049</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>6 &amp; 7</b>	<b>1 035 794</b>	<b>671 745</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 &amp; 7</b>	<b>586 206</b>	<b>1 035 794</b>

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

### **NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

La Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) est une Société Anonyme constituée en mai 1997. Son siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba en face de la BCT - Kasserine.

Elle a pour objet social la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés implantées à la région de Kasserine et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat, et ce à raison de 80% au moins de son capital libéré et 80% au moins de chaque montant mis à sa disposition sous forme de fonds à capital risque, autre que celui provenant sources de financement étrangères ou de ressources du budget de l'Etat et ce dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle le capital souscrit a été libéré ou celle du paiement de chaque montant mis à sa disposition.

La Société peut également acquérir des actions nouvellement émises sur le marché alternatif de la bourse, et ce, dans la limite de 30% du dit taux d'utilisation des ressources. La Société intervient à travers la souscription aux actions et parts sociales, ou encore au moyen de la souscription ou de l'acquisition de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et d'une façon générale de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Comme elle peut accorder des avances sous forme de compte courant associés.

La Société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que Société d'Investissement à Capital Risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

Le capital social de la « SODEK-SICAR » s'élève, au 31 décembre 2018, à 6 236 055 DT et se divise en 1 247 211 actions de valeur nominale unitaire de 5 DT. Au 31 décembre 2018, le capital souscrit libéré est de 4 979 325 DT.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,  
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers annuels de la « SODEK-SICAR » ont été arrêtés, au 31 décembre 2018, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

**1) Immobilisations incorporelles et corporelles**

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles propres sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

**2) Titres de participation (ou placements à long terme)**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la « SODEK-SICAR »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La « SODEK-SICAR » a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI ». Les participations accordées aux promoteurs sur le fonds du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif du bilan, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la « SODEK-SICAR » sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant du bilan.

### 3) Revenus

Les revenus de la « SODEK-SICAR » sont constitués principalement par les produits de placements, les dividendes, les intérêts, les plus-values sur cession des titres de participation, les commissions de mise en place, les commissions sur la gestion des fonds de FOPRODI et les commissions d'études.

#### *a) Dividendes :*

Les dividendes relatifs aux titres en « portefeuille actions » sont comptabilisés en résultat net sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

#### *b) Commissions d'étude et de gestion de fonds :*

Les commissions d'étude et de suivi sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont rendus. Les commissions de gestion de fonds à capital risque pour le compte de tiers sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont fournis.

#### *c) Produits de placements :*

Les intérêts provenant des placements monétaires sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont courus.

#### *d) Plus-value sur cessions des participations :*

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

### 4) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués principalement d'actions SICAV obligataires destinées à être cédés à très brève échéance et considérées, par la « SODEK-SICAR », comme étant des titres très liquides. Ils sont évalués initialement à leur prix d'acquisition, coûts de transaction exclus.

À la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché (cours moyen en bourse du dernier mois) et les plus-values ou moins-values dégagées sont portées en résultat net.



### 5) Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la SODEK-SICAR et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés. Les principaux reclassements se présentent comme suit :

(en DT)

Libellé	Ancienne rubrique	Nouvelle rubrique	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
<b>Bilan</b>				
Placements à court terme (très liquides)	Liquidités et équivalents de liquidités	Placements et autres actifs financiers	505 781	791 143
<b>État de résultat</b>				
Moins-values latentes sur actions	Revenus	Charges financières nettes	-	95
Moins-values réalisées sur actions	Revenus	Charges financières nettes	277	2 172
Intérêts des CCB	Revenus	Charges financières nettes	431	330
Carburants et lubrifiants	Autres charges d'exploitation	Achats d'approvisionnements consommés	16 096	16 809
Eau & électricité	Autres charges d'exploitation	Achats d'approvisionnements consommés	483	1 715
Fournitures de bureaux	Autres charges d'exploitation	Achats d'approvisionnements consommés	994	1 086
Fournitures de nettoyage	Autres charges d'exploitation	Achats d'approvisionnements consommés	156	394
Reprises sur amortissements des immobilisations	Autres gains ordinaires	Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-17 994
Reprises sur provisions pour dépréciation TP	Autres gains ordinaires	Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-103 999
Pénalités fiscales	Autres charges d'exploitation	Autres pertes ordinaires	304	198
Autres pertes exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	Autres pertes ordinaires	233	50

Les chiffres de l'exercice 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité suite aux changements des méthodes de présentation opérés au cours de l'exercice 2018 et à la correction de certaines erreurs antérieures.

## NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017
Logiciels	2 345	-	-	2 345	1 611	259	-	1 870	475	734
Conception LOGO	4 713	-	-	4 713	4 713	-	-	4 713	-	-
<b>Total des immobilisations incorporelles (1)</b>	<b>7 058</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 058</b>	<b>6 324</b>	<b>259</b>	<b>-</b>	<b>6 583</b>	<b>475</b>	<b>734</b>
Matériel de transport	103 555	-	-	103 555	94 114	8 715	-	102 829	726	9 441
Installations générales, agencements & aménagements divers	8 042	-	-	8 042	7 545	489	-	8 034	8	497
Equipements de bureaux	10 773	-	-	10 773	10 773	-	-	10 773	-	-
Mobilier de bureaux	22 822	-	-	22 822	22 646	78	-	22 724	98	176
Matériel informatique	16 031	-	-	16 031	15 951	80	-	16 031	-	80
<b>Total des immobilisations corporelles (2)</b>	<b>161 223</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>161 223</b>	<b>151 029</b>	<b>9 362</b>	<b>-</b>	<b>160 391</b>	<b>832</b>	<b>10 194</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles et corporelles (1+2)</b>	<b>168 281</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>168 281</b>	<b>157 353</b>	<b>9 621</b>	<b>-</b>	<b>166 974</b>	<b>1 307</b>	<b>10 928</b>

#### **NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

---

	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
<b>Participations :</b>	<b>5 421 242</b>	<b>5 012 492</b>
- Titres de participation SODEK ( <i>voir Note 4-1</i> )	2 752 000	2 782 000
- Titres de participation FOPRODI ( <i>voir Note 4-2</i> )	1 979 300	2 038 300
- Titres de participation FSPME ( <i>voir Note 4-3</i> )	919 750	422 000
- Moins : Provisions pour dépréciation ( <i>voir Note 4-1</i> )	-229 808	-229 808
<b>Obligations convertibles en actions / Fonds FSPME - FULLA</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>
<b>Obligations convertibles en actions / Fonds CDC - SOIP</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
<b>Prêt NEW PLAST COMPANY (*)</b>	<b>600 000</b>	<b>-</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>6 345 242</b>	<b>5 336 492</b>

(\*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an.

**NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION - SODEK**

	<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
<b>Titres de participation libérés - SODEK :</b>	<b>2 752 000</b>	<b>229 808</b>	<b>2 522 192</b>
- ENNEJMA	50 000	25 420	24 580
- ALICO	100 000	-	100 000
- AFRIQUE MARBRE	40 000	13 333	26 667
- INFOLAND	17 500	4 375	13 125
- GHAITH AGRICOLE	40 000	13 180	26 820
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	50 000	49 000	1 000
- BTS	20 000	-	20 000
- FULLA	12 000	12 000	-
- SCITEK	500 000	-	500 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	250 000	-	250 000
- ADAM OIL	138 000	-	138 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	36 000	9 000	27 000
- MERVEILLE DU CENTRE	230 000	-	230 000
- SOUVIR	200 000	41 500	158 500
- SOIP	180 000	-	180 000
- BYZACENE	300 000	45 000	255 000
- NEW PLAST COMPANY	365 000	-	365 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	-	26 500
- GREEN PARC	17 000	17 000	-
- PUNICA INGREDIENT	120 000	-	120 000
- HANNIBAL OIL	60 000	-	60 000
<b>Titres de participation non libérés - SODEK :</b>	<b>97 000</b>	<b>-</b>	<b>97 000</b>
- INFOLAND	17 500	-	17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	79 500	-	79 500
<b>Versements restant à effectuer / TP non libérés - SODEK :</b>	<b>-97 000</b>	<b>-</b>	<b>-97 000</b>
- INFOLAND	-17 500	-	-17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	-79 500	-	-79 500
<b>Total en DT</b>	<b>2 752 000</b>	<b>229 808</b>	<b>2 522 192</b>

**NOTE N°4-2 : TITRES DE PARTICIPATION - FOPRODI**

	<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
<b>Titres de participation libérés - FOPRODI :</b>	<b>1 979 300</b>	<b>-</b>	<b>1 979 300</b>
- AFRIQUE MARBRE	72 000	-	72 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
- FULLA	24 500	-	24 500
- ADAMOIL	293 000	-	293 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	79 800	-	79 800
- SOIP	396 000	-	396 000
- MERVEILLE DU CENTRE	456 000	-	456 000
- NEW PALST COMPANY	364 000	-	364 000
- HANNIBAL OIL	264 000	-	264 000
<b>Titres de participation non libérés - FOPRODI :</b>	<b>30 000</b>	<b>-</b>	<b>30 000</b>
- INFOLAND	30 000	-	30 000
<b>Versements restant à effectuer / TP non libérés - FOPRODI :</b>	<b>-30 000</b>	<b>-</b>	<b>-30 000</b>
- INFOLAND	-30 000	-	-30 000
<b>Total en DT</b>	<b>1 979 300</b>	<b>-</b>	<b>1 979 300</b>

**NOTE N°4-3 : TITRES DE PARTICIPATION - FSPME**

	<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
<b>Titres de participation libérés - FSPME :</b>	<b>919 750</b>	-	<b>919 750</b>
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	58 000	-	58 000
- POLYMERES ET COULEURS	65 000	-	65 000
- THALA TEX	100 000	-	100 000
- STE SAV	200 000	-	200 000
- STE SOCOC	102 000	-	102 000
- FULLA	26 000	-	26 000
- SOGIT	200 000	-	200 000
- EL BARAKA SA	168 750	-	168 750
<b>Titres de participation non libérés - FSPME :</b>	<b>56 250</b>	-	<b>56 250</b>
- EL BARAKA SA	56 250	-	56 250
<b>Versements restant à effectuer / TP non libérés - FSPME :</b>	<b>-56 250</b>	-	<b>-56 250</b>
- EL BARAKA SA	-56 250	-	-56 250
<b>Total en DT</b>	<b>919 750</b>	-	<b>919 750</b>

## NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Fournisseurs - comptes débiteurs</b>	<b>1 050</b>	<b>-</b>
<b>Personnel - avances et acomptes</b>	<b>2 300</b>	<b>250</b>
<b>État - comptes débiteurs :</b>	<b>85 388</b>	<b>77 453</b>
- Impôt sur les Sociétés à reporter	82 846	75 651
- Crédit de TVA	2 542	1 802
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>-</b>	<b>1 822</b>
<b>Intérêts à recevoir / OCA :</b>	<b>43 008</b>	<b>6 858</b>
- Intérêts / OCA - FULLA	3 294	894
- Intérêts / OCA - SOIP	39 714	5 964
<b>Autres produits à recevoir (commissions d'étude, intérêts)</b>	<b>24 887</b>	<b>-</b>
<b>Jetons de présence à recevoir</b>	<b>3 150</b>	<b>3 150</b>
<b>Actionnaires comptes d'apport en capital appelé, non libéré</b>	<b>1 256 730</b>	<b>1 256 730</b>
<b>Produits à recevoir /intérêts de retard sur libération du capital (*)</b>	<b>412 139</b>	<b>466 267</b>
<b>Débiteurs divers (dépenses encourues pour le compte SCITEK)</b>	<b>138</b>	<b>138</b>
<b>Total en DT</b>	<b>1 828 790</b>	<b>1 812 668</b>

(\*) Ce solde représente le montant cumulé des intérêts de retard (calculé au taux d'intérêt statutaire de 6%) constatés suite à la défaillance de certains actionnaires dans la libération de leur participation dans le capital social de la société. Les intérêts de retard relatifs à l'exercice 2016 et antérieurs (allant du 14/02/2012 au 31/12/2016) ont été comptabilisés, au cours de l'exercice 2017, en modifications comptables pour un montant 390 863 DT. Le reliquat de 75404 DT correspond aux intérêts relatifs à l'année 2017 a été constaté en résultat de l'exercice 2017 parmi les autres gains ordinaires. Cependant, les intérêts de retard relatifs à l'exercice 2018 n'ont pas été pris en compte lors de l'établissement des présents états financiers. Les produits à recevoir ont été redressés pour un montant de 54 128 DT représentant les intérêts de retard de l'actionnaire qui a libéré la totalité de sa participation, et ce, suite à la recommandation du Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 10 octobre 2019.

**NOTE N°6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Placements à court terme (très liquides) :</b>	<b>505 781</b>	<b>791 143</b>
- Titres SICAV Obligataires BH	25 781	111 143
- Bons de caisse - FSPME	280 000	480 000
- Bons de caisse - SODEK	200 000	200 000
<b>Prêts - échéances à moins d'un an :</b>	<b>53 219</b>	<b>47 219</b>
- AFRIQUE MARBRE	33 219	33 219
- Neji FERHI	10 000	-
- SOFAC	10 000	14 000
- GAITH AGRICOLE	50 000	50 000
- Béchir FRAJ	24 901	24 901
- Moins : Provisions pour dépréciation	-74 901	-74 901
<b>Prêts - Intérêts courus :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- AFRIQUE MARBRE	7 294	7 294
- Moins : Provisions pour dépréciation	-7 294	-7 294
<b>Total en DT</b>	<b>559 000</b>	<b>838 362</b>

**NOTE N°7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Banques :</b>	<b>80 229</b>	<b>244 372</b>
- BH Bank	22 519	20 846
- BNA	582	658
- ATTIJARI BANK	20 575	74 766
- QNB	36 553	148 102
<b>Caisse</b>	<b>196</b>	<b>279</b>
<b>Total en DT</b>	<b>80 425</b>	<b>244 651</b>



**NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserves ordinaires	Fonds social	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>6 236 055</b>	<b>7 254</b>	<b>66 576</b>	<b>2 000</b>	-	<b>-1 878 136</b>	<b>-355 539</b>	<b>4 078 210</b>
Affectation perte de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-355 539	355 539	-
Corrections d'erreurs antérieures (*)	-	-	-	-	390 863	-	-	<b>390 863</b>
Perte de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	-193 749	<b>-193 749</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>6 236 055</b>	<b>7 254</b>	<b>66 576</b>	<b>2 000</b>	<b>390 863</b>	<b>-2 233 675</b>	<b>-193 749</b>	<b>4 275 324</b>
Affectation perte de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-193 749	193 749	-
Effets des modifications comptables (*)	-	-	-	-	-54 128	-	-	<b>-54 128</b>
Perte de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	-326 502	<b>-326 502</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>6 236 055</b>	<b>7 254</b>	<b>66 576</b>	<b>2 000</b>	<b>336 735</b>	<b>-2 427 424</b>	<b>-326 502</b>	<b>3 894 694</b>

(\*) Le Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 25 mai 2012, a appelé les actionnaires à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social. Au 31 décembre 2018, deux actionnaires n'ont pas libérés leur part restante dans l'augmentation du capital de la société qui s'élève à 1 256 730 DT. En 2017, la SODEK-SICAR a comptabilisé en modifications comptables, les intérêts de retard relatifs à l'exercice 2016 et antérieurs d'un montant de 390 863 DT (calculé au taux d'intérêt statutaire de 6% suite à la défaillance de certains actionnaires dans la libération de leur participation dans le capital social de la société). Cependant, le solde de la rubrique "Modifications comptables" a été redressé, en 2018, d'un montant de 54 128 DT représentant les intérêts de retard de l'actionnaire qui a libéré la totalité de sa participation, et ce, suite à la recommandation du Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 10 octobre 2019.

**NOTE N°9 : CONCOURS SUR LES RESSOURCES**

	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
Affectation sur les ressources FOPRODI	2 005 483	2 038 300
Affectation sur le fonds FSPME	1 258 365	1 066 400
Affectation sur le fonds CDC	965 158	304 771
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>4 229 006</b>	<b>3 409 471</b>

**NOTE N°10 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>
<b>Etat - impôts et taxes</b>	<b>16 048</b>	<b>13 680</b>
<b>Personnel - comptes créditeurs :</b>	<b>69 550</b>	<b>67 895</b>
- Congés à payer	22 023	22 919
- Autres charges à payer (primes)	47 527	44 976
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>-</b>	<b>3 260</b>
<b>Charges à payer</b> (honoraires, jetons de présence, etc.)	<b>49 623</b>	<b>42 021</b>
<b>Organismes de sécurité sociale</b> (CNSS)	<b>24 044</b>	<b>25 455</b>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>1 254</b>	<b>200</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>160 519</b>	<b>152 511</b>

**NOTE N°11 : AVANCES SUR RÉTROCESSION DE PARTICIPATION**

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Titres de participation :</b>	<b>530 545</b>	<b>330 795</b>
- SOFAC	40 894	40 894
- FERHI PLAST	51 750	31 000
- ALICO	53 501	39 501
- ENNEJMA	24 580	24 580
- GHAITH AGRICOLE	26 820	26 820
- SOIP	34 500	27 500
- ADAMOIL	12 000	10 000
- NEW PLAST COMPANY	118 000	16 000
- MERVEILLE DU CENTRE	81 000	72 000
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	1 000	1 000
- SOUVIR	8 500	8 500
- STATION THERMALE CHAAMBI	31 000	13 000
- PUNICA INGREDIENT	35 000	20 000
- HANNIBAL OIL	2 000	-
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	7 000	-
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	3 000	-
<b>Total en DT</b>	<b>530 545</b>	<b>330 795</b>

**NOTE N°12 : REVENUS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>
Intérêts des placements monétaires	34 918	26 316
Plus-values sur cession de participations	6 753	29 150
Plus-values latentes sur actions SICAV obligataire	116	683
Plus-values réalisées sur actions SICAV obligataire	1 041	624
Jetons de présence	4 750	2 075
Commission de gestion des ressources FSPME	5 157	-
Commission de gestion des ressources CDC	8 162	-
Commission d'études	16 000	16 423
Intérêts des prêts en comptes courants	3 846	667
Produits sur obligations convertibles en actions	7 230	1 372
Dividendes / actions SICAV obligataire	2 095	5 267
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>90 068</b>	<b>82 577</b>

**NOTE N°13 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>
Carburants et lubrifiants	16 096	16 809
Eau & électricité	483	1 715
Fournitures de bureaux	994	1 086
Fournitures de nettoyage	156	394
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>17 729</b>	<b>20 004</b>

**NOTE N°14 : CHARGES DE PERSONNEL**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>
Salaires et compléments de salaires	277 211	260 124
Charges sociales légales	38 792	41 498
Congés payés (variation)	-870	-5 782
Autres charges de personnel	11 027	7 883
<b>Total en DT</b>	<b>326 160</b>	<b>303 723</b>

**NOTE N°15 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9 621	9 847
Reprises sur amortissements des immobilisations corporelles	-	-17 994
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	71 000
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-103 999
<b>Total en DT</b>	<b>9 621</b>	<b>-41 146</b>

**NOTE N°16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>
<b>Services extérieurs :</b>	<b>50 180</b>	<b>57 455</b>
- Loyers et charges locatives	11 495	10 948
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 574	8 489
- Déplacements, missions et réceptions	4 961	11 014
- Primes d'assurance	4 890	3 951
- Entretiens & réparations	4 767	9 018
- Frais postaux et de télécommunications	2 617	3 202
- Dons et subventions	920	166
- Publicité, publications et relations publiques	1 944	1 063
- Cotisation ATIC	-	4 000
- Services bancaires et assimilés	417	303
- Jetons de présence	8 500	5 250
- Autres charges d'exploitation	95	51
<b>Impôts et taxes</b>	<b>11 835</b>	<b>10 628</b>
<b>Total en DT</b>	<b>62 015</b>	<b>68 083</b>

**NOTE N°17 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>
Moins-values latentes sur actions	-	95
Moins-values réalisées sur actions	277	2 172
Intérêts des CCB	431	330
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>708</b>	<b>2 597</b>

**NOTE N°18 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>
Pénalités fiscales	304	198
Contribution Sociale de Solidarité (*)	300	-
Autres pertes exceptionnelles	233	50
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>837</b>	<b>248</b>

(\*) *Instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et calculée au taux de 1% sur la base du résultat fiscal relatif à l'exercice 2018, avec un minimum de 300 DT.*

**NOTE N°19 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>
Produits divers ordinaires	1 000	1 837
Intérêts de retard sur actionnaires défaillants	-	75 404
Autres	-	442
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>1 000</b>	<b>77 683</b>

**NOTE N°20 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL***(en DT)*

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-326 502</b>
<b>Réintégrations :</b>	<b>1 334</b>
- Impôt sur les sociétés	500
- Pénalités de retard	534
- Contribution Sociale de Solidarité	300
- Moins-values latentes sur actions	-
<b>Déductions :</b>	<b>2 211</b>
- Plus-values latentes sur actions	116
- Dividendes / actions SICAV	2 095
<b>Résultat fiscal (perte)</b>	<b>-327 379</b>
<b>Chiffre d'affaires local TTC</b>	<b>80 788</b>
<b>Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires local TTC avec un minimum de 500 DT)</b>	<b>500</b>
<b>Retenues à la source</b>	<b>-7 695</b>
<b>Reports antérieurs</b>	<b>-75 651</b>
<b>Impôt sur les Sociétés à reporter</b>	<b>-82 846</b>

**NOTE N°21 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 31 décembre 2018, la somme de 586 206 DT, contre 1 035 794 DT au 31 décembre 2017, enregistrant ainsi une diminution de 43% et s'analysant comme suit :

	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>
Avoirs en banques & caisse	80 425	244 651
Placement en bons de caisse	480 000	680 000
Actions SICAV obligataires BH	25 781	111 143
<b>Total en DT</b>	<b>586 206</b>	<b>1 035 794</b>

## NOTE N°22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 1) Engagements donnés

La SODEK n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement).

### 2) Engagements reçus relatifs au « Portefeuille Actions »

Les engagements hors bilan reçus sous forme de garanties associées aux projets sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ENNEJMA	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
INFOLAND	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 17.500 DT
AFRIQUE DE MARBRE	RachedAbbas si	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Garantie FNG sur un montant de 40.000 DT
ALICO	Aicha Belkhir	Portage	09 SODEK	100.000,000	10.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GHAITH AGRICOLE	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
STATION THERMALE	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	----	----	23750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GREEN PARC DE LOISIR	Abdellatif GANZOU	Pacte d'actionnaires	----	----	1100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
FULLA	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	---	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	---	Aucune



**Suite 1 Note N°22**

<b>Société</b>	<b>Cessionnaire</b>	<b>Type de convention</b>	<b>Nombre de traites reçues</b>	<b>Montants des traites (DT)</b>	<b>Nantissement sur titres du cessionnaire</b>	<b>Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)</b>
ADAM OIL	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un montant de 138.000 DT
BISCUITERIE DU CENTRE OUEST	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	---	SOTUGAR sur un montant de 36.000 DT
COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	---	---	10650 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
NEW PLAST COMPANY	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
LES MERVEILLES DU CENTRE	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	---	Aucune
SOFAC	Abdelbasset Tlili	portage	02 traites SODEK + FOPRODI	61.383,950	1700 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	FNG sur un montant de 55.000
CLINIQUE AUTO HERMASSI	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
BYZACENE	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	---	---	3000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
PUNICA INGREDIENT	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	---	---	---	Aucune
HANNIBAL OIL	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	---	SOTUGAR sur un montant de 60.000 DT
SOGIT	Boubaker ABBASSI	Pacte d'actionnaires	---	---	2000 actions ordinaires d'une valeur nom. De 100DT	Aucune
EL BARAKA	Hédi KHAYLI	Pacte d'actionnaires	---	---	22500 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	SOTUGAR sur un mt de 225.000 DT

**NOTE N°23 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>
Revenus	90 068	82 577
Autres produits d'exploitation	-	-
<b>PRODUCTION</b>	<b>90 068</b>	<b>82 577</b>
Achats d'approvisionnements consommés	-17 729	-20 004
Services extérieurs et autres charges externes	-50 180	-57 455
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>22 159</b>	<b>5 118</b>
Charges de personnel	-326 160	-303 723
Impôts et taxes	-11 835	-10 628
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-315 836</b>	<b>-309 233</b>
Charges financières nettes	-708	-2 597
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-9 621	41 146
Autres pertes ordinaires	-837	-248
Autres gains ordinaires	1 000	77 683
Impôt sur les sociétés	-500	-500
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-326 502</b>	<b>-193 749</b>
Effets des modifications comptables	-	390 863
<b>RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>-326 502</b>	<b>197 114</b>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE  
(SODEK-SICAR)**

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

*Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,*

**Rapport sur l'audit des états financiers**

---

***Opinion avec réserve***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SODEK-SICAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 3.894.694 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (326.502) DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

***Fondement de l'opinion avec réserve***

Le Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la Société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social. Au 31 décembre 2018, deux actionnaires n'ont pas libérés leur part restante dans l'augmentation du capital de la Société s'élevant à 1 256 730 DT. Ce montant figure parmi les autres actifs courants au bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2018.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie en date du 05 juillet 2018, la SODEK-SICAR a comptabilisé en produits à recevoir les intérêts de retard calculés sur la partie du capital social non libérée dans les délais légaux pour un montant global de 466 267 DT. Les intérêts de retard relatifs à l'exercice 2016 et antérieurs ont été comptabilisés, au cours de l'exercice 2017, en modifications comptables pour un montant total de 390 863 DT. Le reliquat de 75 404 DT correspond aux intérêts de retard relatifs à l'année 2017 a été constaté en résultat de l'exercice parmi les autres gains ordinaires.

Suite à la recommandation du Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 10 octobre 2019, les intérêts de retard relatifs à l'exercice 2018 n'ont pas été pris en compte lors de l'établissement des présents états financiers et les produits à recevoir ont été redressés pour un montant de 54 128 DT représentant les intérêts de retard de l'actionnaire qui a libéré la totalité de sa participation.

Les produits à recevoir au titre des intérêts de retard comptabilisés suite à la défaillance de certains actionnaires dans la libération de leur participation dans le capital social de la société figure au niveau des autres actifs courants au bilan de la SODEK-SICAR arrêté au 31 décembre 2018 pour un montant de 412 139 DT. Un doute plane sur le recouvrement de ces intérêts et, à notre avis, une provision pour dépréciation doit être comptabilisée.

*(Pour de plus amples détails, se référer à la Note 5 et la Note 8 des états financiers).*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

#### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 novembre 2019

**Le Commissaire aux Comptes**

***Sawssen DALHOUMI, Expert comptable***



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sawssen Dalhoumi', written over a circular blue stamp. The stamp contains the following text: 'SAWSEN DALHOUMI' at the top, 'Expert Comptable' below it, 'Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie' in the middle, and 'Immeuble Dar Carthage - Avenue des Jardins de Carthage - 2068 Tunis' at the bottom.



**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

*Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,*

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (antérieures et nouvelles)**

---

En mars 2015, la Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) a signé avec la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) une convention de gestion d'un fonds de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (FSPME). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 mars 2015.

Aux termes de cette convention, la SODEK SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 1,77% calculée sur la base des montants libérés et une commission de 20% décomptée sur les produits des ressources des sociétés bénéficiaires ou sur les plus-values provenant de cessions des participations.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention de gestion du FSPME, la SODEK-SICAR a facturé, en 2018, à la BFPME une commission annuelle d'un montant de 5 157 DT (hors TVA).



## Obligations et engagements de la SODEK-SICAR envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration lors de ses deux réunions tenues le 17 mars 2011 et le 31 mars 2015.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, le Président Directeur Général de la SODEK-SICAR a perçu les rémunérations et avantages suivants :

- Un salaire annuel net de 42 931 DT.
- Des bons de carburant pour une valeur globale de 10 215 DT.
- Des tickets de restauration pour une valeur globale de 846 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique.

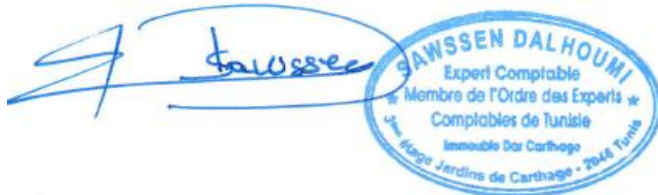
- Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2018 pour un montant brut de 8 500 DT.

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 4 novembre 2019

**Le Commissaire aux Comptes**

**Sawssen DALHOUMI, Expert comptable**



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Sawssen". To the right of the signature is a circular blue stamp. The stamp contains the following text: "SAWSSSEN DALHOUMI", "Expert Comptable", "Membre de l'Ordre des Experts", "Comptables de Tunisie", and "Immeuble Dar Carthage - 2046 Tunis".